

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2023

Étaient présent-e-s :

Céline ELIE, Isabelle BAAS, Fabien PLASSON, Patricia DUMAS, Marie-Christine CHAPRIER, Christophe MARTIN, Estelle TREMOULHEAC, Christine ROBIN, Alexandre VAGNON, Etienne CAREIL, Paul THIOLLIERE, Noël FRAISSE, Pierre BONNARD.

Nans PERRIN donne procuration à Alexandre Vagnon
Nadège Rivoire donne procuration à Christine Robin

Christine Robin est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 28 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – Subvention exceptionnelle: cérémonie de passation de commandement de la caserne de Saint-Julien-Molin-Molette

A la demande de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Julien-Molin-Molette, Mme la maire propose d'octroyer une subvention de 500 € pour participer au financement de la cérémonie de passation de commandement à la caserne de Saint-Julien-Molin-Molette, qui a lieu le vendredi 27 octobre à 18 h 30.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à mandater la somme de 500,00 € pour le compte de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Avis portant sur la demande d'autorisation d'exploiter la carrière des Gottes présentée par la société Delmonico Dorel carrières

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 18 septembre 2023 à 9h au mercredi 18 octobre 2023 à 16h30 inclus, le conseil municipal doit se prononcer sur la demande formulée par la société Delmonico-Dorel carrières.

A savoir demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière de roche dure sur le territoire des communes de St-Julien-Molin-Molette et Colombier, au lieu-dit « les Gottes »

Vu l'avis du tribunal administratif de Lyon en date du 28 février 2022 qui annule l'arrêté du préfet de la Loire du 02 janvier 2020 relatif à l'exploitation de la carrière par la société Delmonico Dorel.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2022 autorisant la société Delmonico Dorel à exploiter la carrière en mode dégradé.

Vu que les avis des 4 commissaires enquêteurs précédents (Messieurs Pierre GRETTA (2016), Jean-Paul CHEVALIER (2016), François DIMIER (2017) et Gérard Marinot (2019) n'ont pas été pris en compte par l'Etat et la société Delmonico-Dorel carrières,

Madame la Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter la carrière des Gotes présentée par la société Delmonico-Dorel.

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 contres,

EMET un avis défavorable à la demande de la Société Delmonico-Dorel en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

VIII – divers

- La Grand place vient d'être réaménagée selon les travaux du comité participatif « Aménager le centre Bourg ». Les places de parking sont orientées en épis et un espace piétonnier est créé sous les arbres. Le marché est décalé côté rue. Il y a un sens unique de circulation.
- Salle des fêtes : la chaudière a été mise en route ce matin en mode manuel. L'essai a été concluant. Cependant, l'achèvement complet des travaux se fera d'ici 15 jours avec la mise en place de la télégestion.
- Maison de santé :
 - Point sur les subventions :

DETR	50 000 €
Région	100 000 €
Révolutions	20 000 €
Chaudière	9 000 €
Fonds vert	75 213 €
Département (attendue)	150 000 €
	404 213 €

Les travaux avancent bien, le coloris des menuiseries sera dans les tons vert-bleu (conforme au PLU) afin d'égayer l'ensemble du bâtiment. Les professionnels de santé ont reçu la notification de leur labellisation par l'ARS.

- EHPAD : rencontre au sujet de l'éclairage public et sur leur projet de changement de chaudière
- Plantation d'arbres :

Le 15 novembre 2023 à 14h, une vingtaine d'arbres seront plantés à l'Agorespace et au parc de l'école avec les enfants des classes de CE et CM en partenariat avec l'association ASSE-cœur vert, le parc du Pilat et les services techniques. Le montant investi par l'association est de 1800 €. Un goûter sera offert aux participants en présence de joueurs de l'ASSE. Un panneau explicatif sera posé à l'Agorespace.
- La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11 heures devant le monument aux Morts. Mme la maire s'excuse de ne pouvoir être présente.

- M. Thiollière remarque que l'espace de récréation à l'arrière de l'école n'est pas bien aménagé, qu'il peut être dangereux. M. Vagnon répond qu'une réflexion est en cours pour améliorer cela. Les parents d'élèves avaient fait cette demande l'an dernier.
- SICTOM : une consultation avait été faite pour implanter 3 sites avec les nouvelles colonnes semi-enterrées. Mais les aides sont moins importantes que prévu (le SICTOM ne prend en charge que 6 colonnes semi-enterrées/commune). Il faut donc revoir notre projet. La priorité sera donnée à la Place Louis Bancel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Mme la maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Christine Robin